



Les tests de langue obligatoires à la LSM : Note de position de l'AGL (Conseil AGL du 24 septembre 2009)

Contextualisation

A l'heure actuelle, les étudiants entrant en Master 120 (Sciences de Gestion ou Ingénieur de Gestion) à la Louvain School of Management (ou LSM) ont la possibilité de partir à l'étranger dans le cadre de quatre programmes :

- *Programme d'échange* : un semestre dans une université partenaire, en et hors UE ;
- *CEMS* (Community of European Management Schools and International Companies) : une année académique à passer dans deux universités du réseau CEMS (dont l'une peut être l'université d'origine de l'étudiant) ;
- *Double degree* : une année dans une université partenaire et l'autre dans l'université d'origine de l'étudiant, moyennant quoi il est diplômé des deux universités ;
- *IBE* (International Business) : la deuxième année du master se passe à l'étranger – six mois dans une université partenaire (hors Europe) et six mois dans une entreprise partenaire du programme.

Les coûts et les critères d'admission de ces programmes varient considérablement. Ainsi, les étudiants CEMS peuvent demander une bourse Erasmus, et ceux partant en programme d'échange aussi (quelle que soit la destination, il suffit de choisir la bonne bourse). Les candidats à l'IBE peuvent avoir droit à une bourse de 1000€ (payée par l'AWEX, qui organise l'IBE avec la LSM, et non par la faculté elle-même) et à un défraiement destiné à maintenir le coût de la vie à l'étranger à peu près au même niveau qu'en Belgique (ce qui signifie qu'en cas de départ dans un pays où le coût de la vie est inférieur par rapport à ici, les étudiants ne reçoivent aucun défraiement). Quant aux étudiants *Double Degree*, même s'ils peuvent demander une bourse Erasmus ou Mercator, il leur revient cependant de payer le minerval de l'université étrangère en plus de celui de l'UCL (logique, pour avoir deux diplômes !).

Problématique

Ce qui nous intéresse ici plus particulièrement, ce sont les compétences en langue exigées pour être sélectionné dans ces programmes d'échange. Pour tous en effet, **les étudiants doivent fournir leur score TOEFL ou IELTS, quelle que soit la destination (et la langue qu'on y parle), et ce, avant même d'être sélectionné.** Le niveau exigé est de 79.0 (TOEFL) ou 6.0 (IELTS) pour le programme d'échanges, et de 100.0 (TOEFL) ou 7.0 (IELTS) pour les trois autres. Coût supplémentaire pour l'étudiant : 185\$ (TOEFL) et 183,50€ (IELTS). Sans même savoir s'il partira vraiment un jour !

Certes, en ce qui concerne le CEMS, le niveau d'anglais requis est commun à l'ensemble du réseau, et n'est pas du fait de la seule LSM. Cela dit, il n'y a pas si longtemps que cela, la compétence en anglais des candidats était estimée sur la seule base d'une interview par un professeur de l'UCL (gratuitement, précisons-le), et cela ne dérangeait personne à l'époque¹. C'est important à savoir, car le niveau d'exigence pour le Double Degree et l'IBE ont été alignés sur celui du CEMS, sans autre raison avancée que « le niveau d'excellence visé étant le même, les critères d'admission doivent être pareils ». Cependant, dans le cadre de l'IBE, aucune des universités partenaires n'est membre du CEMS (celui-ci regroupant exclusivement des universités européennes, et les étudiants IBE devant quitter l'Europe), et il n'y a donc pas d'exigence commune à l'ensemble d'entre elles (comme c'est le cas pour le CEMS). Pourquoi, alors, la LSM impose-t-elle un critère d'admission uniforme ? Quant au *Double Degree*, sur les quatre partenaires du programme, même la très select Helsinki School of Economics ne requiert pas le TOEFL dans son formulaire d'admission (lequel demande bien le niveau en langue et le score du TOEFL « if taken »)². **La question peut donc légitimement se poser : la LSM a-t-elle réellement le droit d'imposer systématiquement un surcoût de 200€ aux étudiants, alors que toutes les destinations (même anglophones) ne le requièrent pas, et que ces étudiants ne sont pas encore certains d'être sélectionnés ?**

Bien sûr, il est tout à fait compréhensible que la LSM souhaite vérifier le niveau en anglais de ses étudiants, histoire de ne pas les envoyer au casse-pipe. La LSM a déjà écarté la possibilité de passer par un test de l'ILV dont, apparemment, la réputation n'est pas suffisante pour égaler celle du TOEFL ou de l'IELTS³. Pourtant, les cours de l'Institut permettent aux étudiants de mieux réussir les tests en question (paradoxe, quand tu nous tiens). Depuis un an, l'ILV a en effet « très généreusement » accepté de donner des cours de guidance aux postulants ! Pourquoi les professeurs de l'ILV ne sont-ils pas capables – aux yeux de la LSM – d'évaluer eux-mêmes le niveau de leurs élèves sans passer par un test

¹ Peut-être parce qu'au vu du (faible) nombre de postulants, il était préférable alors de ne pas se montrer trop exigeant, contrairement à aujourd'hui, où la LSM peut se permettre de faire la fine bouche.

² http://www.hse.fi/NR/rdonlyres/1DF89B1F-BC8C-40DE-B591-53E1CA50B097/0/Visitingstudentapplicationform20__20__fillable.pdf

³ Peut-être faudrait-il songer à communiquer aux recteurs des différentes universités partenaires de par le monde les merveilleux résultats en anglais des étudiants de l'UCL cette année ?

externe, alors qu'ils sont capables de les y préparer ? Au minimum, cette guidance devrait se terminer par une sorte de pré-sélection, qui permette de déterminer quel étudiant a de réelles chances d'obtenir le score requis, et dès lors d'éviter à ceux qui n'ont pas cette chance de ne pas déboursier pour rien 200€.

Cela dit, la LSM, en parlant de recourir à des tests externes, lesquels constituent des « gages de qualité » (commentaire assez désobligeant pour l'ILV, mais soit), fournit elle-même une autre piste de solution : cette année, les candidats pour l'IBE étaient interviewés par une entreprise extérieure (Ebbinge & Co), spécialisée dans la sélection de postulants. L'interview se déroulant en anglais, le passage du TOEFL ou de l'IELTS n'était plus requis. Coût par étudiant : 60€ - cette fois intégralement pris en charge par la LSM⁴. Pourquoi ne pas généraliser ce principe à l'ensemble des programmes internationaux de Master 120 ? Cela aurait le mérite de rendre gratuit pour les étudiants le simple accès à un programme d'échange.

⁴ Notons que le nombre maximum de candidats est déterminé par la LSM aussi, à savoir 15+5 sur la liste d'attente.

Position du Conseil AGL

De manière générale donc, l'AGL ne s'oppose pas au principe des tests de langue, mais bien au fait qu'ils soient obligatoires, et ce sans raison valable⁵. Que le passage de ces tests soit maintenu tel qu'il est actuellement, ou que les conditions en soient modifiées, il est absolument nécessaire de prévoir un système d'aide financière (payé par la LSM et non par l'université⁶) pour éviter que ces critères de sélection intellectuelle ne se doublent de critères de sélection sociale.

L'AGL s'oppose à la systématisation des tests de langue en pré-sélection à des échanges internationaux de Master 120, car

- Ces tests ne sont pas toujours requis par l'université partenaire, et n'ont donc pas lieu de l'être par la seule LSM ;
- Ils entraînent un surcoût non négligeable pour l'étudiant.

L'AGL propose d'engager un débat constructif avec le prorectorat à l'enseignement et avec les responsables académiques, au sein de la LSM, de ces programmes d'échanges, dans le but de mettre en place

- Un autre système pour tester les compétences en langue des étudiants (test interne par l'ILV, sous-location à Ebbinge & Co ou assimilé,...) ;
- Dans le cas où le test TOEFL ou IELTS est requis par l'université d'accueil, des moyens financiers pour éviter que la situation sociale des étudiants constitue un obstacle à leur participation à un programme d'échange.

⁵ Une des raisons invoquée par la LSM est que le TOEFL ou l'IELTS font bien sur un CV ; c'est un argument pour proposer le passage du test, mais certainement pas pour l'imposer : l'amélioration du CV est le choix de chaque étudiant (qui a jamais imaginé obliger les étudiants à travailler pour faire distinction ou plus, sous prétexte que c'est mieux sur un CV que satisfaction ?)

⁶ Il est trop facile de rendre quelque chose obligatoire, puis de prétendre qu'on est incapable de se l'offrir.